

Évaluation *ex post* du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 : principaux résultats et impacts

Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) a constitué le principal volet du « second pilier » de la Politique agricole commune, pour la France métropolitaine hors Corse, entre 2007 et 2013. Il a été évalué de janvier 2016 à mars 2017 par un consortium piloté par les bureaux d'études EPICES et ADE¹. Cette note présente les principales conclusions de cette évaluation pour ce qui est des résultats du programme en matière de performance économique de l'agriculture et de la sylviculture, d'impact environnemental de ces secteurs, et de développement rural. Les recommandations des évaluateurs sur la stratégie et les objectifs du programme, en vue de la PAC *post-2020*, sont ensuite synthétisées.

Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) constituait sur la période 2007-2013 le « second pilier » de la Politique agricole commune (PAC), pour la France métropolitaine hors Corse. Composé d'un socle commun national de six mesures et de 21 volets régionaux, il avait été doté pour six ans de 15,5 milliards d'euros de fonds publics. En ont bénéficié environ 200 000 acteurs du secteur agricole, 10 000 du secteur forestier, 1 600 des industries agroalimentaires (IAA) et plus de 11 000 intervenants du développement rural (artisans, collectivités, tourisme rural, etc.).

Conformément à la réglementation communautaire, le PDRH a été évalué avant, pendant et après sa mise en œuvre². L'intérêt de cette dernière phase (*ex post*) est de mesurer les effets de la programmation réalisée pour fournir des éléments de réflexion et des recommandations sur l'actuelle programmation (2014-2020) et la prochaine (*post 2020*). Le rapport de cette évaluation, remis en mars 2017 à la Commission européenne, a été réalisé par un consortium dirigé par les bureaux d'études EPICES et ADE, comprenant également PROTEIS, Forestry Club de France, BVA et AGROSUP Dijon - UMR CESAER, sous la responsabilité d'un comité de pilotage multipartenarial. Toutes les mesures programmées ont été évaluées. Conformément aux lignes directrices du cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) de la PAC, le travail réalisé a répondu à des questions évaluatives

transversales, portant sur les effets globaux du PDRH et à d'autres questions relatives à chacune des mesures mobilisées. Six autres questions plus spécifiques au contexte français ont également été posées aux évaluateurs.

Cette note présente les principaux résultats et impacts du programme sur la période 2007-2013. Au sens de l'évaluation des politiques publiques, les « résultats » sont les changements directement produits, à court et moyen termes, par l'action publique dans l'agriculture et le monde rural. Les « impacts », eux, sont les transformations plus profondes, plus structurelles, et donc à plus long terme, imputables à cette même action publique. Les « réalisations » du PDRH ont quant à elles fait l'objet d'une précédente *Analyse*³. En premier lieu, les résultats du PDRH sur la performance économique de l'agriculture et de la sylviculture (premier Axe stratégique du programme), sont détaillés, selon différents enjeux. Les résultats en matière d'amélioration de l'environnement, objet du second Axe du PDRH, sont ensuite présentés, avant d'exposer ceux relatifs à l'Axe 3 sur l'amélioration de la qualité de la vie et de la diversification des activités économiques en milieu rural. Une quatrième section expose les conclusions de l'évaluation sur le programme transversal Leader (Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale). Les recommandations formulées par les évaluateurs pour la prochaine programmation de la PAC sont ensuite résumées.

1 - Performance économique : des impacts contrastés selon les enjeux considérés

Un faible effet sur la capacité d'innovation, mais plus significatif sur les démarches de qualité

Un objectif stratégique de l'Axe 1 du PDRH 2007-2013, sur la compétitivité du secteur agricole, consistait en l'adaptation de la production par l'innovation et l'amélioration de la qualité. Sur le premier point, les évaluateurs ont constaté une absence de logique d'action précise. En dépit d'attentes fortes sur cette thématique, les mesures pouvant soutenir directement ou indirectement l'innovation ont été peu mobilisées. Par exemple, le Réseau rural national (RRN) est apparu déconnecté de la mise en œuvre du programme, alors que le décloisonnement entre acteurs qu'il a favorisé

1. Épices, ADE, 2017, *Évaluation ex post du Programme de développement rural hexagonal (PDRH). Programmation FEADER 2007-2013* : <http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural>.

2. Les rapports des évaluations *ex ante* et *in itinere* sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/feader-evaluations-des-programmes-de-developpement-rural-2007-2013>.

3. Allaire G, Barbut L, Forget V, 2018, *Mise en œuvre et réalisations du programme de développement rural hexagonal (PDRH) entre 2007 et 2013*, Centre d'études et de prospective, *Analyse* n° 117.

pouvait être source d'innovations. L'efficacité au regard de ce premier objectif est donc considérée comme faible, sauf pour les IAA où elle paraît plus significative. En revanche, le soutien des démarches de qualité est considéré comme non négligeable, notamment dans certaines régions qui en avaient fait un véritable Axe stratégique (ex. filières AOC en Auvergne).

Transmission et modernisation des exploitations : objectif atteint

La logique d'action de l'objectif de transmission et de modernisation des exploitations agricoles du PDRH 2007-2013 reposait sur plusieurs mesures, pour certaines identiques au précédent programme. Une étude d'impact contrefactuelle a permis d'apprécier les effets propres de l'un des dispositifs centraux, le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). Elle conclut à un effet significatif au profit des bénéficiaires sur l'augmentation de la taille des exploitations, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation, ainsi que sur la productivité du travail. Dans certaines régions (ex. Bretagne), une amélioration des performances énergétiques est aussi apparue. L'évaluation conclut donc à l'efficacité du programme et à l'atteinte de cet objectif stratégique de modernisation. Néanmoins, compte tenu de l'importance croissante des capitaux nécessaires à la reprise des exploitations agricoles, leur transmission reste difficile. L'évaluation *ex post*, comme les précédentes, a confirmé l'utilité des aides à l'installation (dotation aux jeunes agriculteurs), pour la faciliter et contribuer au renouvellement des générations. Leur effet est toutefois plus important pour certaines trajectoires (familiales) que pour d'autres (hors cadre familial).

Un programme sous-dimensionné par rapport aux enjeux à long terme de la filière bois

L'évaluation conclut que le PDRH 2007-2013 a eu certains effets positifs, plutôt à court terme, sur la mobilisation de bois et l'amélioration des conditions de travail en sylviculture. Son effet sur la compétitivité à plus long terme du secteur forestier (analyse d'impact) reste toutefois très difficile à apprécier, compte tenu des incertitudes sur l'évolution de l'offre (impacts du changement climatique) comme de la demande. Il paraît *a priori* faible et insuffisant face aux enjeux d'adaptation à long terme de la filière bois française.

Atteintes mitigées des objectifs transversaux de l'Axe 1

La prise en compte de l'environnement, les investissements collectifs innovants et la compétitivité globale du secteur agricole constituaient les trois objectifs stratégiques transversaux de l'Axe 1 du PDRH. Sur le premier, les évaluateurs concluent à une intégration significative des enjeux environnementaux dans plusieurs dispositifs de l'Axe 1 s'y prêtant naturellement (ex. formations au certiphyto, plan végétal pour l'environnement, coûts de certification en agriculture biologique), mais à une prise en compte plus marginale dans ceux à vocation économique prioritaire (ex. PMBE, DJA). Le dispositif des investissements collectifs innovants a, quant à lui, été peu investi, à l'exception du soutien des CUMA et de quelques dispositifs ouverts aux projets collectifs. Enfin, il reste difficile d'apprécier l'effet global du PDRH sur la compétitivité du secteur, notamment sous les angles « coût »

et « hors coût ». Les évaluateurs concluent à un effet « sans doute notable » sur le maintien de la compétitivité du secteur laitier (malgré la faible anticipation de la sortie des quotas), mais un effet moindre en viande bovine, en difficulté, pour des raisons propres au secteur et indépendantes du PDRH. La figure 1 synthétise les appréciations portées par les évaluateurs sur l'efficacité du programme.

2 - Environnement : des améliorations variables selon les thématiques

Des mesures efficaces sur l'occupation équilibrée du territoire

Le premier objectif stratégique de l'Axe 2 du PDRH était l'occupation équilibrée de l'espace hexagonal. Plusieurs mesures cherchaient à y contribuer, dont l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) et la PHAE (prime herbagère agro-environnementale). Pour les évaluateurs, la première a participé au maintien de l'emploi agricole en zone défavorisée, en rééquilibrant, au moins partiellement, les différences de revenus notamment entre zones de plaine et de montagne. La seconde a pu constituer dans certains cas un complément efficace à cette compensation. L'ICHN et surtout la PHAE ont présenté, sur la période étudiée, une efficacité moindre sur des territoires présentant des problématiques spécifiques de gestion environnementale des surfaces en herbe (ex. forte concurrence avec la mise en culture, risque important de déprise agricole) ou d'intensification des pratiques de gestion de l'herbe (ex. Cotentin, Pays basque, Ségas). L'évaluation conclut donc à une certaine efficacité

Figure 1 - Synthèse sur l'efficacité du PDRH par objectifs stratégiques et transversaux

Axe du PDRH évalué	Résultats relatifs aux objectifs stratégiques				Résultats relatifs aux objectifs transversaux		
Performance économique	Capacité d'innovation	Adaptation de la production	Modernisation	Filière bois ?	Environnement	Investissements collectifs innovants	Compétitivité ?
Performance environnementale	Équilibre territorial	Biodiversité ?	Eaux	Forêt et espace rural	Biodiversité	Changement climatique ?	
Développement rural	Activités économiques et emploi	Attractivité	Patrimoine ?	Organisation territoriale	Qualité de vie	Diversification	
Efficacité de Leader	Valoriser le potentiel de développement local		Améliorer la gouvernance locale ?		Qualité de vie	Diversification	

Lecture :

- Couleur verte : appréciation plutôt favorable de l'efficacité

- Couleur jaune : appréciation mitigée

- Couleur rouge : appréciation plutôt défavorable

- Couleur grise : incapacité de l'évaluateur à se prononcer

- Point d'interrogation : appréciation entachée d'incertitudes plus importantes, du fait des méthodes utilisées et/ou de l'horizon temporel à considérer

Source : auteurs, d'après la synthèse du rapport de l'évaluation

des outils pour contribuer à un rééquilibrage global de l'espace hexagonal (équilibre entre plaine et montagne en particulier), mais avec une plus grande difficulté à gérer les équilibres à une échelle plus fine.

La forêt, instrument d'aménagement durable de l'espace rural peu mobilisé

L'objectif de promotion de la forêt comme instrument de développement rural durable reposait principalement sur la mesure d'aide au premier boisement de terres agricoles (M221) et celle de reconstitution du potentiel forestier et d'adoption de mesures de prévention (M226), incluant les plans chablis, la restauration des terrains de montagne et la défense forestière contre les incendies (DFCI). Si la première n'a pratiquement pas été mise en œuvre, la seconde a conduit à d'importantes réalisations. Pourtant, les acteurs rencontrés semblent s'être très peu appropriés cet objectif. Par ailleurs, les effets des mesures forestières sur la biodiversité semblent très limités, hormis en zone Natura 2000. Les plans chablis ont permis d'accélérer la reconstitution de la forêt après les tempêtes de 1999 et 2009, dynamisant ainsi la fonction de puits de carbone, tandis que les mesures DFCI paraissent avoir eu une certaine efficacité sur les hectares brûlés en Aquitaine. Toutefois, la prise en compte par le PDRH des enjeux d'adaptation de la forêt française au changement climatique est restée globalement faible. Sur la base de ces éléments, la « présomption d'atteinte » de cet objectif stratégique apparaît très faible.

Des améliorations sur l'eau et la biodiversité, mais en deçà des objectifs

Sur l'ensemble des enjeux environnementaux, les résultats paraissent meilleurs en 2007-2013 que sur la période précédente, avec des objectifs fixés mieux définis et plus ambitieux, notamment grâce au cadrage communautaire (directive cadre sur l'eau, Natura 2000). Le net progrès du ciblage des mesures sur les zones à enjeux et l'augmentation de leur ambition sont soulignés par les évaluateurs.

L'impact des différents outils mobilisés, en lien avec la mise en œuvre de la directive Natura 2000, est « probablement positif » pour la biodiversité remarquable, même s'il reste difficile à évaluer avec précision, faute de dispositif de suivi adapté. En revanche, le programme a produit peu d'effets sur la biodiversité ordinaire et domestique, en particulier en zone de plaine, où il n'a pas influencé significativement les pratiques agricoles ni les systèmes. En montagne, il a contribué au maintien de la biodiversité liée aux systèmes herbagers et des prairies permanentes à travers l'ICHN et la PHAE. La tendance globale d'évolution de la biodiversité est néanmoins restée à la baisse.

Les impacts du PDRH semblent également limités sur la qualité de l'eau, notamment à l'échelle des territoires prioritaires. Les outils mobilisés sont généralement restés tournés vers la seule évolution des pratiques agricoles.

La mobilisation de leviers plus structurels (évolution des systèmes de production, soutien aux filières à bas niveaux d'intrants) est indispensable pour atteindre les objectifs environnementaux recherchés. Les évaluateurs notent enfin une faible mobilisation locale du soutien à l'agriculture biologique sur des zones à enjeux, par ailleurs plutôt efficace dans le cadre du programme, mais davantage dans une logique de soutien au développement de ce mode de production que d'amélioration environnementale.

Une absence de mesure de l'impact sur l'atténuation du changement climatique

L'atteinte de l'objectif transversal d'atténuation du changement climatique reste difficile à mesurer, faute de dispositifs de suivi et de référentiels clairement établis sur le lien entre les mesures du PDRH et ce type d'effet attendu. Il est probablement faible du fait de réalisations portant essentiellement sur les économies d'énergie directes (qui ne sont qu'un faible poste des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole) et qui restent modestes à l'échelle nationale.

3 - Des effets positifs du PDRH sur le développement rural

Maintien, développement et diversification des activités économiques et de l'emploi

L'évaluation *ex post* a mis en évidence un soutien effectif de la diversification au sein des exploitations agricoles, avec un effet non négligeable sur les chiffres d'affaires. Si l'effet du programme sur la création de micro-entreprises a été faible, celui sur les activités touristiques paraît significatif. L'effet propre de l'ensemble du programme sur l'emploi, en particulier dans le domaine des services et du commerce (emploi présentiel), est positif. On peut donc conclure à une certaine efficacité du programme au regard de ce premier objectif stratégique. En revanche, l'impact global du PDRH sur la diversification des activités économiques des zones rurales n'a pu être apprécié de façon solide.

Un développement net de l'attractivité résidentielle

Les évaluateurs jugent que les actions engagées de 2007 à 2013 (mesure M321 sur le niveau d'équipement des communes notamment), ont concouru à l'attractivité résidentielle. Des analyses contrefactuelles, innovation méthodologique par rapport à l'évaluation *in itinere*, ont été menées pour le démontrer et qualifier les progrès réalisés. Elles ont aussi montré que cet Axe du programme avait eu un effet net positif sur le taux de variation du solde migratoire, donc sur l'attractivité résidentielle. En revanche, l'évaluation souligne la faiblesse des synergies dans la mise en œuvre de ces actions avec les programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER), alors que l'attractivité résulte de multiples facteurs

(accessibilité, niveau de services, paysage, coût du logement, etc.), sur lesquels chaque programme n'a individuellement qu'une prise limitée. Si le PDRH a présenté une efficacité certaine, elle aurait pu être supérieure avec une mise en œuvre optimisée.

De meilleures gestion et valorisation des patrimoines naturel et culturel

Ce troisième objectif, en matière d'espace rural, reposait essentiellement sur les mesures d'appui à la préservation et à la mise en valeur des patrimoines naturel (323A à D) et culturel (323E). Les réalisations qu'elles ont permises ont eu un effet positif et les moyens engagés ont été significatifs (appui important sur les stratégies territoriales Leader pour le patrimoine culturel, actions bien ciblées pour le patrimoine naturel remarquable à travers le réseau Natura 2000). Il est toutefois difficile d'apprécier un effet propre du programme sur le patrimoine naturel ou culturel, faute d'indicateurs disponibles. L'évaluation conclut donc à une efficacité « sans doute réelle », mais restant entachée d'incertitude.

Une efficacité sur l'amélioration de la qualité de vie dans les espaces ruraux

Le programme a produit au moins deux types d'effets propres dans le domaine de la qualité de vie des espaces ruraux : un premier sur l'accès aux services et un second sur un le solde migratoire (indicateur global très significatif). Ces résultats sont confirmés par les analyses statistiques et les études de cas territoriales, lesquelles ont montré que les renforcements des services et des aménités territoriales constituaient les deux stratégies d'action privilégiées par les territoires pour améliorer la qualité de vie. L'évaluation conclut à une « certaine efficacité » du programme, même si l'utilisation de synergies avec les autres programmes existants auraient là encore pu l'améliorer.

L'Axe Leader a renforcé l'efficacité du PDRH

L'Axe Leader du PDRH appuyait la mise en œuvre de stratégies territoriales, intégrées, ciblées, ascendantes, innovantes, avec l'objectif de valoriser le potentiel de développement local. Il a fait l'objet d'évaluations spécifiques, complétées par la présente. Il en ressort que le financement des stratégies locales s'est limité au plancher prévu (5 % des fonds). La variabilité du caractère partenarial, intégré et innovant des stratégies locales est soulignée, tout comme la difficulté rencontrée par les territoires à conduire des actions de coopération transnationales. La mise en œuvre de Leader a, de plus, été très influencée par les objectifs de consommation des crédits au détriment d'une stratégie territoriale forte.

Par ailleurs, Leader devait améliorer la gouvernance locale. Cette évolution a bien été observée, avec un développement des réseaux et de l'implication des acteurs (notamment privés), mais avec une large variabilité selon

les territoires. Ces pratiques liées à la mise en œuvre des fonds Leader n'ont toutefois globalement pas percolé sur la gouvernance plus générale des territoires ruraux et périurbains, il est vrai fortement perturbée par de nombreuses réformes. Les résultats sur ces points sont donc considérés comme mitigés.

Enfin, Leader devrait favoriser l'atteinte des objectifs, précédemment détaillés, sur la qualité de vie et la diversification des activités économiques en milieu rural (cf. partie 3). L'évaluation *ex post* a montré qu'il a bien eu l'effet d'entraînement net espéré. En matière de diversification des activités économiques, les stratégies les plus innovantes se sont avérées portées par des territoires Leader. À l'échelle nationale, elles sont néanmoins restées limitées et il est impossible d'en évaluer l'effet global sur la diversification économique des espaces ruraux.

4 - Recommandations en vue de la PAC post-2020

À l'issue de cette évaluation, trois recommandations ont été formulées sur la mise en œuvre du PDRH : renforcer la sélection des projets financés, la lisibilité et l'accessibilité du programme, et disposer d'outils de suivi et d'évaluation plus performants. Quatre autres recommandations concernent sa stratégie et ses objectifs, qui sont ici résumées.

Renforcer la capacité à soutenir l'innovation et à conduire le changement

Comme pour la programmation antérieure, la capacité du PDRH 2007-2013 à soutenir l'innovation et la conduite du changement est apparue insuffisante, alors qu'elle devrait être au cœur du second pilier de la PAC. L'innovation est censée être centrale dans la stratégie Horizon 2020 de l'Union européenne à laquelle contribuent les fonds structurels.

Les évaluateurs recommandent un véritable investissement du programme en ce sens, ce qui nécessiterait de préciser la logique d'action recherchée pour soutenir l'innovation, les objectifs, les cibles actuelles et futures du programme et les leviers mobilisables. La place de Leader, l'articulation de la PAC avec le FEDER, mais aussi avec les politiques nationales et régionales de l'innovation seraient à repenser dans ce sens. Le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) pourrait être largement mobilisé en facilitant le montage de Groupes opérationnels PEI et en mettant en place des lignes de financement dédiées. De nouvelles formes de structures collectives (ex. coopératives d'emploi agricole) pourraient également devenir éligibles aux programmes. Les incitations pourraient être revues en différenciant les taux de subvention en fonction du caractère innovant des projets proposés, ce qui nécessiterait d'associer aux appels à projets des acteurs spécialisés de l'innovation. Dans la filière bois, la mise en place de projets de recherche collaboratifs pour améliorer

l'adéquation entre ressource, industrie et marché paraît également cruciale.

Renforcer les approches intégrées au niveau des filières et des territoires

Les évaluateurs soulignent à quel point la structuration du PDRH 2007-2013 en Axes et en mesures a freiné la mise en œuvre de la transversalité des objectifs, d'une part, et le soutien de projets intégrés d'autre part (filières ou territoires). La structure des programmes 2014-2020 semble inviter à une approche plus stratégique et à une coordination renforcée des différents dispositifs. Ceci sera à évaluer. Pour les filières agricoles et agroalimentaires, les évaluateurs recommandent de renforcer le soutien de projets qui s'appuient sur une véritable stratégie territoriale ou de consolidation de filières. Pour la sylviculture, les futurs programmes devraient prévoir la possibilité de financer l'amont et l'aval de la filière, et la mise en œuvre de projets à l'échelle des massifs forestiers, combinant animation et mesures d'investissement, et intégrant l'ensemble des fonctions de la forêt. Pour les priorités environnementales, les approches globales seraient à favoriser sur les territoires à enjeux, avec une logique de projet. Pour ce faire, il faudrait autoriser l'attribution groupée d'aides à certains projets reconnus comme prioritaires et mettre en place des « questionnaires de projets » au sein des équipes dédiées à la mise en œuvre des programmes.

Améliorer la cohérence externe des programmes

L'évaluation montre qu'une partie des facteurs ayant affaibli l'efficacité du PDRH relevait de son articulation avec d'autres programmes et politiques. Il convient donc d'améliorer la cohérence externe de ce PDRH, en particulier : dans le champ environnemental, avec les dispositifs réglementaires et le premier pilier ; sur les questions d'énergie renouvelable, avec les priorités de l'ADEME ; en matière de développement rural, avec les politiques territoriales des nouvelles régions ; et pour les IAA, avec les aides d'État, les aides régionales non cofinancées, les soutiens à travers le FEDER et les aides à l'innovation nationales ou régionales.

Renforcer la territorialisation des programmes

Les évaluateurs considèrent que les approches territorialisées ont souvent été les plus efficaces, notamment lorsqu'elles combinaient différents leviers d'actions, et en adaptant les aides aux enjeux locaux. Elles ont pourtant été mises en œuvre de façon relativement limitées dans le PDRH. Il est donc recommandé, d'une part, de renforcer la souplesse et l'adaptabilité locale des MAE, et, d'autre part, de s'appuyer sur des territoires de projet chaque fois que cela est possible pour mettre en œuvre un dispositif. Cela suppose de définir les types de territoires sur lesquels appuyer la mise en œuvre et de

traduire ensuite ce choix en critères de sélection dans des appels à projets.

*

L'une des difficultés des évaluations *ex post* est qu'elles interviennent à l'issue de la mise en œuvre d'une programmation, alors qu'une nouvelle a déjà été lancée. Les enseignements du présent exercice évaluatif n'ont donc pas pu être intégrés dans la préparation de la PAC 2014-2020. Ils ne pourront l'être que dans celle à venir. Dans cette perspective, pour les évaluateurs, les questions soulevées par ces résultats, notamment sur les équilibres à privilégier entre cibles et leviers d'action du programme, ont pour vocation à alimenter les débats sur la PAC *post-2020*.

Cette évaluation met par ailleurs en évidence la nécessité d'anticiper les besoins du suivi et de l'évaluation de la PAC actuelle comme de celle qui interviendra après 2020 afin d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des fonds publics. Derrière les indicateurs de résultats qui sont ou seront choisis, il faudra s'assurer de l'existence de bases de données adéquates. À cet égard, les principaux développements à prévoir sont dans le champ environnemental, où le manque de données de références (ex. qualité des sols, biodiversité, etc.) a clairement été identifié. Le choix des méthodes pour l'analyse des impacts, et en conséquence le besoin de compétences spécifiques, seront également à considérer dans un avenir proche. La complexité des questions à traiter justifie en effet, de façon croissante, l'intérêt d'associer dans ce type d'évaluation des équipes de recherche aux évaluateurs.

Enfin, il ressort de cette évaluation qu'il est difficile d'isoler les effets propres d'un programme public particulier sur des évolutions globales comme la compétitivité. Procéder de façon transversale à des méta-évaluations thématiques de la politique agricole, dans son ensemble, sur des domaines comme la qualité de l'eau ou la création d'emplois ruraux, paraît aujourd'hui de plus en plus pertinent.

Gilles Allaire

Président du comité d'évaluation du PDRH

Laurent Barbut

Cabinet d'étude EPICES

Vanina Forget

Centre d'études et de prospective

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héralt
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP
Dépôt légal : À parution © 2018